

Ils veulent à présent nous priver de cantine : qui aidera les salariés contre la dictature sanitaire ?

écrit par Maxime | 6 février 2021



C'est le CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui vient de rendre son avis. Il faut fermer la cantine dans mon entreprise... pas assez de distance entre les convives, prétendent-ils !

La crise Covid est un véritable enfer pour de nombreux salariés, tant du privé que du public.

Le couvre-feu à 18h empêchant les actifs d'aller faire leurs courses après le travail, tous sont parqués dans les magasins le samedi, où la clientèle fourmille et s'entasse dans la promiscuité la moins rassurante.

De plus, avec les « jauges » dans les magasins, on nous fait culpabiliser : quoi ! vous êtes trop nombreux à vouloir remplir vos placards pour manger ! Honte à vous !

Tout semble fait pour que le coronavirus continue à prospérer, pour pouvoir vacciner encore plus, entendez injecter dans nos organismes des substances dont on ne sait

pas grand-chose, peut-être aptes à nous transformer en choses dociles et obéissantes.

Des ectoplasmes abrutis, de plus, par l'imbécillité des mesures dictatoriales qui se succèdent avec un raffinement ubuesque dans la déclinaison toujours plus subtile des supplices à infliger à la population...

Vous souvenez-vous de l'article de Daniel Pollett montrant que même le fluor dans notre dentifrice contribue à nous rendre serviles ?

<https://resistancerepublicaine.com/2016/11/08/lislam-comme-le-fluor-utilise-pour-faire-du-vid-e-et-nous-rendre-particulierement-dociles/>

D'ores et déjà, la dictature sanitaire nous annihile, nous réduit, fait de nous des gens officiellement déconsidérés puisqu'il faut nous priver de liberté et affecter des effectifs de sécurité publique pour y veiller.

Et la France compte de nombreux petits kapos, petits collabos de circonstance pour dénoncer Untel qui n'a pas assez bien mis son masque, qui se tient trop près de tel autre.

C'est le même homme qui nous insulte depuis des années qui nous impose ces mesures. Et où est l'opposition ? Notamment dans le monde du travail ?

Malgré les proclamations gouvernementales selon lesquelles en principe, les gens devraient faire du télétravail, dans bien des organisations, les demandes de télétravail sont refusées.

Le gouvernement n'a pas proclamé de « droit au télétravail », il n'existe donc aucun recours devant un conseil des prud'hommes ou un tribunal administratif pour faire valoir un droit à pouvoir travailler chez soi.

Dans cette période sombre de notre Histoire, le droit au repos du salarié est bafoué puisqu'on lui interdit à peu près toute sortie divertissante, toute séance de sport à la salle de muscu après le travail, tout apéro, tout plaisir.

Je reçois de la documentation syndicale quoique je ne sois pas syndiqué (j'aimerais l'être, mais je ne trouve pas de syndicat qui défende les travailleurs et qui se contente de faire cela comme c'est le rôle d'un syndicat) et que vois-je ? Que certains syndicats au moins se plaignent que le télétravail soit *imposé* aux salariés !

Pourtant, autour de moi, quasiment tous mes collègues aimeraient être en télétravail, avoir cette liberté, cette reconnaissance aussi de leur capacité à être autonome et faire face à leurs obligations sans être « fliqués ». Et faire l'économie de leurs trajets coûteux en temps et en argent au quotidien. Mais ils se heurtent à des refus d'un employeur qui, visiblement, ne fait pas confiance à ses salariés

Et comment pourrait-il en aller autrement dans ce climat paternaliste où les citoyens sont traités comme des enfants pas sages auxquels il faut de force imposer des couvre-feu, des confinements, des restrictions en tous genres avec des menaces d'amende et même de prison ?

Le gouvernement lui-même traite les citoyens comme des enfants au derrière desquels il faudrait coller des policiers pour s'assurer qu'ils rentrent bien chez eux faire leur popote et leur dodo à 18h.

Quelle tartufferie au sein de ce gouvernement que de prétendre que le télétravail doit être la norme, sans reconnaître un droit subjectif du salarié à s'en prévaloir inscrit dans le Code du travail !

Et quelle illustration supplémentaire du manque de pertinence de certains au sein du monde syndical dans ce

contexte où, au lieu de dénoncer cela, ils dénoncent un excès de télétravail à leur goût !

On savait bien que la gauchiasse était capable de tout, elle ne trouvait rien à redire notamment au fait que des salariés se voient imposer le voile islamique de leur collègue ou le ramadan dans la salle de réunion considéré comme souhaitable sous Hollande au moins...

<https://resistancerepublicaine.com/2017/06/02/les-notes-de-service-special-ramadan-en-entreprise-se-multiplient-sans-prononcer-le-mot-ramadan/>

<https://resistancerepublicaine.com/2017/02/18/le-gouvernement-pousse-les-employeurs-a-inviter-tous-leurs-employes-a-feter-laid/>

Avec le covid, c'est le même topo, de prétendus défenseurs des salariés montrent qu'ils cherchent avant tout à avoir une place au chaud pendant que les autres bossent.

On est traité comme du bétail : pas le droit de parler avec ses collègues à table d'autre chose que du travail, à peine le droit d'aller acheter de quoi survivre le week-end, pas de liberté de circuler donc entrave au droit au repos, pas de droit au télétravail car pas de confiance dans le salarié infantilisé. **Qui défendra les salariés en dénonçant les excès de ces soi-disant précautions ?**

Sur mon lieu de travail, nous avons une « cantine » gérée par un prestataire restaurateur, qui fait le bonheur de ceux qui ne peuvent rentrer manger chez eux car ils habitent trop loin (le profil type du « gilet jaune » authentique, celui qui n'en pouvait plus de consacrer le quart de son budget à ses déplacements travail – domicile...).

Aujourd'hui, nous avons appris que le CHSCT voulait faire fermer notre cantine pour cause de respect insuffisant des distances de sécurité, alors que nous sommes déjà 1 personne

par table maximum avec interdiction de discuter, comme dans une salle d'examen ou de concours !

Par contre, aucun souci pour qu'on utilise les mêmes WC, les mêmes portes en tapant le code confidentiel pour entrer dans nos locaux, puis enfiler notre masque bien imbibé des microbes voire du virus puisqu'on est amené à le manipuler à longueur de journée, le mettre quand on est plusieurs dans un même bureau et le retirer (enfin !) quand on a un moment où l'on est seul...

C'est une dictature absurde qui accroît le risque d'être contaminé et qui augmente le risque d'attraper d'autres pathologies, à commencer par les pathologies psychiatriques.

Pourrait-on d'ailleurs espérer une prime pour les travailleurs qui continuent à s'exposer quotidiennement sur le lieu de travail à ce virus qui a permis d'établir une dictature faisant fi des droits fondamentaux ?

Ou même, une réduction du temps de travail pour tenir compte des contraintes liées au covid (par exemple, rentrer manger chez soi) ? Pour l'instant, on n'en voit pas la couleur !

Bien au contraire, maintenant que les gilets jaunes sont privés définitivement de la possibilité de manifester sous couvert de dictature sanitaire, la prime créée pour les faire taire a été supprimée !

<https://www.juritravail.com/Actualite/verser-primessalari/Id/296204>

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avait été créée fin 2018 à la suite des [revendications des gilets jaunes](#), puis reconduite jusqu'en 2020 (1).

L'objectif affiché était d'augmenter significativement le pouvoir d'achat des salariés.

Toutefois, le dispositif de la prime Macron n'est pas

renouvelé pour l'année 2021.

En effet, ni la [Loi de financement de la sécurité sociale pour 2021](#), ni la Loi de finances pour 2021, n'ont prévu cette possibilité.

Le droit à voir son mérite reconnu est pourtant proclamé par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen...